

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 11 septembre 2017

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-sept, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Mélissa Girard, Mairesse invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 7 août 2017 et de la séance extraordinaire du 24 août 2017;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Adoption du règlement #228-66 pour abroger le règlement #228-46 intitulé « Règlement concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux »;
7. Modification de la programmation de la taxe d'accise 2014-2018;
8. Inscription à la formation sur les eaux usées;
9. Invitation à la 8^e édition du souper-bénéfice du FRIL;
10. Invitation à la 17^e édition du tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;
11. Renouvellement de la carte de membre de CIHO-FM;
12. Achat d'un réservoir de diesel;
13. Achat d'une enseigne pour l'édifice municipal;
14. Achat d'abrasif pour la saison hivernale;
15. Achat d'un débitmètre pour les bassins;
16. Achat d'amortisseurs pour le camion de la municipalité;
17. Achat de matériel de prévention pour les enfants de l'école Fernand-Saindon;
18. Embauche d'une ressource pendant les vacances de l'employé permanent;
19. Demande de raccordement à l'aqueduc municipal pour une propriété de la rue de la Forêt;

20. Paiement du constat d'infraction #100400-1116224728;
21. Envoi d'une lettre en référence à un avis préalable à un constat d'infraction au Q-2r-22 pour une partie des lots 71 et 72 situés sur le rang Sainte-Philomène;
22. Mandat à l'ingénieur Serge Landry pour le muret;
23. Appel d'offres sur invitation écrite pour la réfection du muret de la rue Principale;
24. Dépôt d'une demande au programme PIIRL pour la préparation de plan d'ingénieur;
25. Renouvellement du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
26. Achat d'un système de siphon pour les bassins;
27. Travaux de correction des égouts de la maison des jeunes;
28. Varia;
 - A) Avis disciplinaire à l'intention de l'employé permanent;
 - B) Avis disciplinaire à l'intention de l'employé saisonnier;
 - C) Paiement du ménage de la salle de l'âge d'or suite à l'Ultra-Trail Harricana;
 - D) Coupe d'arbres pour permettre la réfection du muret de pierres de la rue Principale;
29. Comptes à ratifier d'août 2017;
30. Comptes à payer d'août 2017;
31. Salaires du mois d'août 2017;
32. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
33. Période de questions allouée aux contribuables;
34. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2017-09-3575

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-3576

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 7 août 2017 et celui de la séance extraordinaire du 24 août 2017 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce conseil.

5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2017-09-3577

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 154,55\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-66 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT #228-46 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX »

RÉSOLUTION 2017-09-3578

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-66 pour abroger le règlement #228-46 intitulé « Règlement concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux ».

7 – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018

RÉSOLUTION 2017-09-3579

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déjà présenté une programmation de travaux et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications en date du 12 septembre 2016 et d'en informer le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**8 – FORMATION OBLIGATOIRE AU PROGRAMME DE
QUALIFICATION DES OPÉRATIONS EN EAUX USÉES**

RÉSOLUTION 2017-09-3580

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) qui spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle norme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et qu'il faut s'inscrire à Emploi Québec pour suivre la formation;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite former une 2^e personne pour palier les congés et les vacances de l'employé permanent;

CONSIDÉRANT un coût de 111.00\$ pour s'inscrire à Emploi Québec pour cette formation (catégories BOW-2);

CONSIDÉRANT QUE cette formation est donnée par le collègue Shawinigan sur une période de 12 semaines, 10 heures par semaine et deux journées pour la pratique pour un montant de 2 800\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents;

D'INSCRIRE M. Benoît Côté auprès d'emploi Québec pour la formation sur les eaux usées catégorie BOW-2 et d'autoriser le paiement de 111,00\$ pour l'inscription; D'AUTORISER le paiement de 2800.00\$ au Collègues Shawinigan pour cette formation ainsi que les tous les autres frais inhérents qui vont être partagés avec les autres participants lors des déplacements du formateur pour les deux jours de pratiques. (Frais du formateur pour ses déplacements (0,45\$ du kilomètre, l'hébergement à 125,00\$ la nuit et les repas à 50,00\$ par jour).

9 – INVITATION À LA 8^E ÉDITION DU SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL

RÉSOLUTION 2017-09-3581

CONSIDÉRANT une invitation du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) de Charlevoix pour son souper-bénéfice qui aura lieu le 9 novembre 2017 en soirée au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT que cet organisme est impliqué dans le milieu du sport régional;

CONSIDÉRANT un coût de 100\$ pour participer à ce souper-bénéfice;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un billet au coût de 100\$ et d'autoriser le paiement pour ce souper-bénéfice. Un représentant de la municipalité sera présent.

**10 – INVITATION À LA 17^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA
FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2017-09-3582

CONSIDÉRANT une invitation à la 17^e édition du tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix qui se tiendra le vendredi 15 septembre 2017 au Club de golf de Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de participer au tournoi de golf au coût de 80\$ ou encore de faire un don à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 50\$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix et d'autoriser le paiement.

11 – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DE CIHO-FM

RÉSOLUTION 2017-09-3583

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre CIHO pour 2017-18;

CONSIDÉRANT que l'adhésion offre une opportunité d'avoir accès à une banque de 15 occasions de 30 secondes publicitaires afin de faire la promotion de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER une carte de membre corporative de CIHO FM Charlevoix au coût de 250,00\$ taxes incluses pour l'année 2017-18 et d'autoriser le paiement.

12 – ACHAT D'UN RÉSERVOIR DE DIÉSEL

RÉSOLUTION 2017-09-3584

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer le réservoir de diesel du garage municipal;

CONSIDÉRANT des prix reçus de 2 fournisseurs de la région pour un réservoir d'une capacité de 2 275 litres;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un réservoir de diesel d'une capacité de 2 275\$ litres de la compagnie Sonic au coût de 972\$ plus les taxes applicables incluant une jauge et d'autoriser le paiement.

13 – ACHAT D'UNE ENSEIGNE POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2017-09-3585

CONSIDÉRANT que l'enseigne du bureau municipal doit être remplacée;

CONSIDÉRANT un prix de 375\$ plus les taxes applicables et une garantie de 7 ans pour une enseigne de 48 pouces de large par 72 pouces de haut;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER une nouvelle enseigne de 48 pouces par 72 pouces chez Publimage Inc. pour le bureau municipal au coût de 375\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement.

14 – ACHAT D’ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE

RÉSOLUTION 2017-09-3586

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a besoin d’abrasif (calcium et sel) pour assurer la sécurité des chemins et des stationnements de la municipalité pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que l’entrepreneur responsable du déneigement a procédé à l’achat de 28 tonnes d’abrasif;

Considérant un coût de 3 251,49\$ taxes incluses pour ces 28 tonnes d’abrasif;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER la facture de Transport N.F. St-Gelais Inc. au montant de 3 251,49\$ taxes incluses pour l’achat de 28 tonnes d’abrasif qui servira pour la saison hivernale et d’autoriser le paiement.

15 – ACHAT D’UN DÉBITMÈTRE POUR LES BASSINS

RÉSOLUTION 2017-09-3587

CONSIDÉRANT qu’un débitmètre permettrait un meilleur suivi des bassins;

CONSIDÉRANT que selon les exigences du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une lecture quotidienne du débit devrait être effectuée au canal Bowlus;

CONSIDÉRANT un prix de 4 006,88\$ taxes incluses pour un débitmètre de la compagnie Avensys Solutions;

CONSIDÉRANT qu’il faudrait prévoir un budget de 1 000\$ pour l’installation, la programmation et la calibration de l’appareil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ACHETER un débitmètre au coût de 4 006,88\$ taxes incluses de la compagnie Avensys Solutions et d’autoriser le paiement.

DE PRÉVOIR un budget de 1 000\$ pour l’installation et la calibration du débitmètre qui sera faite par Groupe-Conseil Arpo de M. Serge Landry et d’autoriser le paiement qui sera financé à même les revenus du programme de la TECQ.

16 – ACHAT D’AMORTISSEURS POUR LE CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2017-09-3588

CONSIDÉRANT que les amortisseurs arrière du camion de la municipalité doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour des amortisseurs chez Pièces d’Auto La Malbaie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER 2 amortisseurs Reflex pour le camion de la municipalité au coût unitaire de 101,02\$ plus les taxes applicables chez Pièces d'Auto La Malbaie et d'autoriser le paiement.

17 – ACHAT DE MATÉRIEL DE PRÉVENTION POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE FERNAND SAINDON

RÉSOLUTION 2017-09-3589

CONSIDÉRANT que de la prévention incendie est effectuée avec les enfants de l'école Fernand-Saindon;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage est plus facile avec du matériel adapté aux enfants;

CONSIDÉRANT une demande de M. Tobie Jean, préventionniste pour l'achat de matériel sur le site internet yvonlarose.ca au montant de 91,22\$ plus les taxes applicables comprenant 18 casse-têtes à 1,69\$ chacun, 20 cahiers Yvon Larosé à 1,29\$ chacun et 1 tablette contenant 60 mini BD pour préadolescents à 35\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 91,22\$ plus les taxes applicables pour l'achat de matériel de prévention incendie et d'autoriser le paiement.

18 – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE PENDANT LES VACANCES DE L'EMPLOYÉ PERMANENT

RÉSOLUTION 2017-09-3590

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux restent à faire dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de nos employés municipaux, il est préférable de ne pas les laisser travailler seul pour la majorité des travaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'EMBAUCHER M. Martin Lajoie pour les semaines débutant le 1^{er} octobre et le 8 octobre 2017 afin de remplacer M. Serge Dufour qui sera en vacances durant cette période.

19 – DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR UNE PROPRIÉTÉ DE LA RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2017-09-3591

CONSIDÉRANT un terrain vendu sur la rue de la Forêt;

CONSIDÉRANT que les propriétaires pourraient se brancher sur le réseau d'aqueduc situé en face de leur propriété;

CONSIDÉRANT une demande à ce sujet de M. Yves Boily et Mme Alexandra Manibal reçue le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT une estimation pour les travaux de 2 000\$ pour l'asphalte et le gravier, 600\$ pour une pelle et 500\$ pour la main d'œuvre et le matériel;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROCÉDER aux travaux requis afin que la propriété de M. Yves Boily et Mme Alexandra Malibal puisse être raccordée au réseau d'aqueduc de la municipalité et d'autoriser le paiement des dépenses à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

20 – PAIEMENT DU CONSTAT D'INFRACTION #100400-1116224728

RÉSOLUTION 2017-09-3592

CONSIDÉRANT une infraction de 532\$ reçue par un employé qui a omis de compléter adéquatement le formulaire sur la ronde de sécurité du camion municipal;

CONSIDÉRANT qu'une ronde de sécurité doit être effectuée quotidiennement et signée par tous ceux qui auront conduit le camion;

CONSIDÉRANT que M. Serge Dufour a suivi une formation sur le sujet l'automne dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de ses véhicules et qu'elle devra payer le constat dans un délai de 30 jours;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite rencontrer prochaines les employés municipaux afin de discuter de certaines problématiques vécues dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER le constat d'infraction au montant de 532\$ et d'autoriser le paiement.

21 – ENVOI D'UNE LETTRE EN RÉFÉRENCE À UN AVIS PRÉALABLE À UN CONSTAT D'INFRACTION AU Q-2r-22 POUR UNE PARTIE DES LOTS 71 ET 72 SITUÉS SUR LE RANG SAINTE-PHILOMÈNE

RÉSOLUTION 2017-09-3593

CONSIDÉRANT une lettre reçue en date du 14 août 2017 adressée au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a vérifié certaines informations auprès des inspecteurs municipaux et qu'une réponse doit être acheminée au propriétaire d'une partie des lots 71 et 72 du rang Sainte-Philomène;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour signer la lettre qui sera acheminée au propriétaire d'une partie des lots 71 et 72 afin de répondre à celle reçue en date du 14 août 2017.

22 – MANDAT À L'INGÉNIEUR SERGE LANDRY POUR LE MURET

RÉSOLUTION 2017-09-3594

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la réfection du muret de pierres situé sur la rue Principale à côté de la résidence Lanoyée;

CONSIDÉRANT qu'un devis doit être fait afin de guider les soumissionnaires sur les travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT un prix de 1 500\$ de l'ingénieur M. Serge Landry pour un devis qui couvrira les points administratifs usuels ainsi qu'une description des travaux qui guidera les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que la conception du muret ne fera pas partie du devis, ainsi la conception relèvera de l'entrepreneur et aucun dessin ne sera fourni avec le devis;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 1 500\$ plus les taxes applicables à M. Serge Landry ingénieur de Groupe-Conseil Arpo pour la réalisation d'un devis administratif qui permettra la réfection du muret de pierres de la rue Principale et d'autoriser le paiement.

23 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE POUR LA RÉFECTION DU MURET DE LA RUE PRICIPALE

RÉSOLUTION 2017-09-3595

CONSIDÉRANT qu'un devis a été préparé par M. Serge Landry ingénieur afin de procéder à la réfection du muret de pierres de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le coût du projet devrait dépasser les 25 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite est autorisé par la loi pour un projet dépassant les 25 000\$;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires désirant déposer une offre pour le projet de réfection du muret de pierres devront utiliser le devis préparé par M. Serge Landry afin de connaître les travaux à exécuter;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès de 3 entreprises de la région pour le projet de réfection du muret de pierres de la rue Principale selon le devis préparé par l'ingénieur M. Serge Landry.

24- DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PIIRL POUR LA PRÉPARATION DE PLAN D'INGÉNIEUR

RÉSOLUTION 2017-09-3596

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire présenter une demande d'aide financière au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer son engagement à faire élaborer des plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du PIIRL.

**25 - RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR
LA FORMATION DES POMPIERS**

RÉSOLUTION 2017-09-3597

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompiers 1 et/ou de pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est. La municipalité autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette demande.

26 – ACHAT D'UN SYSTÈME DE SIPHON POUR LES BASSINS

RÉSOLUTION 2017-09-3598

CONSIDÉRANT la possibilité que des vidanges aux bassins soient réalisés de manière plus fréquente au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un système de siphon permettrait de pouvoir vidanger le bassin #2 sans avoir à payer les frais de location d'une pompe à chaque vidange;

CONSIDÉRANT que la réparation du bassin #2 exigerait un investissement pouvant dépasser 50 000\$;

CONSIDÉRANT un prix que ce système de siphon estimé à 10 168,18\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER le matériel pour un montant ne dépassant pas 10 168,18\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un système de siphon qui permettra de vidanger le bassin #2 en acheminant l'eau directement dans le regard RT-9 là où se trouve l'émissaire et d'autoriser le paiement qui sera financé à même les revenus de TECQ.

27 – TRAVAUX DE CORRECTION DES ÉGOUTS DE LA MAISON DES JEUNES

RÉSOLUTION 2017-09-3599

CONSIDÉRANT une problématique récurrente de la conduite d'égout de la maison des jeunes Esper Ados;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire trouver une solution définitive à ce problème;

CONSIDÉRANT des discussions avec l'ingénieur de la municipalité M. Serge Landry au sujet de solutions possibles à cette problématique;

CONSIDÉRANT un coût des travaux estimé à 10 000\$ pour installer une nouvelle conduite d'égout;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER des travaux de l'ordre approximatif de 10 000\$ pour une nouvelle conduite d'égout pour la maison des jeunes afin de corriger les problématiques de gel, de mouvement de sol et de pente trop faible vécus depuis plusieurs années avec l'installation septique actuelle.

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

28 – VARIA

A) AVIS DISCIPLINAIRE À L'INTENTION DE L'EMPLOYÉ PERMANENT

RÉSOLUTION 2017-09-3600

CONSIDÉRANT un constat d'infraction reçu par un employé de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'infraction reçue par l'employé est en lien avec une formation que ce dernier avait suivie à l'automne 2016 à Clermont;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est vue obligé de payer le constat d'infraction en étant propriétaire du véhicule;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour signée et remettre un avis disciplinaire écrit à l'employé concerné. La lettre sera déposée dans son dossier.

B) AVIS DISCIPLINAIRE À L'INTENTION DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER

RÉSOLUTION 2017-09-3601

CONSIDÉRANT un langage inapproprié utilisé par l'employé saisonnier envers ses supérieurs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour signer et remettre un avis disciplinaire écrit à l'employé concerné. La lettre sera déposée dans son dossier.

C) PAIEMENT DU MÉNAGE DE LA SALLE DE L'ÂGE D'OR SUITE À L'ULTRA-TRAIL HARRICANA

RÉSOLUTION 2017-09-3602

CONSIDÉRANT que la salle de l'âge d'or était réservée le samedi soir 9 septembre suite à la réunion d'avant course de l'Ultra-Trail Harricana et qu'un ménage a dû être fait;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 60\$ pour le ménage de la salle de l'âge d'or et d'autoriser le paiement.

D) COUPE D'ARBRES POUR PERMETTRE LA RÉFECTION DU MURET DE PIERRES DE LA RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2017-09-3603

CONSIDÉRANT que des arbres doivent être coupés le long de la résidence Lanoyée avant de procéder à la réfection du mur de pierres;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas avantageux pour la municipalité d'inclure cette tâche dans le devis pour le muret de pierres;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite confier cette tâche à une entreprise spécialisée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à effectuer les démarches auprès d'entreprises de la région pour que les arbres soient enlevés et d'autoriser le paiement de cette dépense.

29 - COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-3604

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 9 810,08\$
Total : 9 810,08\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1957-1958-1962-1964-1965.

30 – COMPTES À PAYER D'AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-3605

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2017:

Fonds d'administration :	60 466,86\$
Eau potable :	<u>469,33\$</u>
TOTAL :	60 936,19\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2017 au montant de 60 936,19\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 60 936,19\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

31 – SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2017

RÉSOLUTION 2017-09-3606

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2017 au montant de 15 285,75\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2017 au montant de 15 285,75\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1959-1960-1963-1966-1967-1968-1969.

32 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

33 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

34 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-09-3607

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 13 minutes.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 octobre 2017.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.